

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2023 à 20h30

Personnels, gestion des emplois et des compétences, formation

18. Création d'un emploi de technicien pour la DSI

Régis PICOT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal (ou autre assemblée) de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Le poste de technicien d'assistance et maintenance est saturé avec les évolutions récentes. Il doit proposer des formations et de l'assistance pour réduire les dysfonctionnements et reprendre des missions retirées à l'administrateur qui devient RSSI.

La tension sur le poste d'assistance et maintenance est évidente. Depuis le 1er février 2022, nous avons recours à un « centre de service » externalisé pour soulager notre technicien. Une société de service réceptionne les demandes d'intervention et assistance, les qualifie, les traite si elle dispose d'une procédure adaptée, sinon les transmet à la DSI pour traitement. La sélection d'une société de service répondant au besoin exprimé sans dépasser le budget annuel prédéfini de 35 k€ HT a nécessité des négociations difficiles et une restriction du périmètre de la mission.

L'externalisation du centre de services présente des avantages indéniables. Toutefois, cette solution nécessite d'y consacrer un budget d'au moins 50 k€ HT annuels sans pour autant répondre à nos besoins. Il est donc plus économique et pertinent de renforcer la DSI avec un poste supplémentaire de technicien de maintenance et d'assistance. Cette solution présente de nombreux avantages :

- Mieux répondre aux demandes des services, dans des délais plus courts.
- Améliorer l'assistance et l'accompagnement pour une meilleure autonomie des utilisateurs à terme, et donc une réduction des demandes et des dysfonctionnements.
- Positionner nos compétences d'administration là où elles apportent une plus-value et ainsi optimiser nos outils.
- Disposer de temps pour la sécurisation et la protection indispensable de nos systèmes.



Les missions d'un technicien pour la direction des systèmes d'information sont :

- Administrer les postes utilisateurs : gérer le parc, l'environnement de clients légers, les images des systèmes clients (WDS / MDT), les mises à jour systèmes (WSUS) et maintenir à jour l'inventaire matériel et logiciel lié aux postes utilisateurs dans l'application GLPI.
- Assurer la maintenance informatique et l'assistance
- Documenter et assurer la pérennité des systèmes pris en charge
- Réaliser le suivi des interventions dans les écoles en cas d'absence du technicien en charge des écoles.
- Participer à la gestion administrative des incidents en cas d'absence de l'assistante administrative.

Il vous est proposé de créer cet emploi à temps complet de technicien DSI sur les grades de technicien, technicien principal de 2^{ème} classe et technicien principal de 1^{ère} classe.

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 14 Septembre 2023,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De créer un emploi de de technicien à temps complet ouvert sur les grades de technicien, technicien principal de 2^{ème} classe et technicien principal de 1^{ère} classe
- D'adopter ces modifications au sein du tableau des emplois et des effectifs
- Dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE :		Dont pouvoirs
Votants	44	10
Vote Pour	44	10
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Dimitri RENAULT

Pour le Maire de VIRE NORMANDIE,
et par délégation

Nicole DESMOTTES

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 46

Nombre de membres présents : 34

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 10

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 10

Nombre de membres absents: 2

Le 25 septembre 2023, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Adjointe au Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 19 septembre 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 19 septembre 2023.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc		<input checked="" type="checkbox"/>		Pierre-Henri GALLIER
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine		<input checked="" type="checkbox"/>		Annie ROSSI
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Noëlle BALLÉ
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231003-18-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/18 du 25 septembre 2023 à 20h30

LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel		<input checked="" type="checkbox"/>		Nicole DESMOTTES
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge		<input checked="" type="checkbox"/>		Sabrina LABROUSSE
DUVAUX Maryse		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			